

UNION INTERPARLEMENTAIRE (UIP) 117^e ASSEMBLEE Genève, 5-10 octobre 2007

Rapport de la délégation belge

La session s'est déroulée, à titre d'essai, selon la nouvelle formule approuvée pour les assemblées d'automne lors de la 116^e Assemblée (Nusa Dua, 27 avril – 4 mai 2007).

Avant 2003, les deux sessions statutaires annuelles de l'UIP avaient une structure identique. Suite à la réforme des méthodes de travail mise en œuvre à partir de cette année, l'assemblée d'automne est devenue plus courte, réunit des délégations plus petites et comporte moins de réunions que l'assemblée de printemps. Par exemple, il n'y a pas de débat général sur la situation politique, économique et sociale dans le monde ni de réunion plénière des femmes parlementaires; il y a aussi moins de réunions d'organes subsidiaires. Par ailleurs, l'assemblée d'automne se tient dorénavant toujours à Genève, où l'Union interparlementaire a son siège, seuls les assemblées de printemps étant encore organisées dans un pays hôte.

La nouvelle formule approuvée pour les assemblées d'automne renforce encore la différence par rapport aux assemblées de printemps.

En effet, la discussion de rapports et l'adoption de résolutions préparées au sein des trois commissions permanentes de l'Assemblée sont supprimées et remplacées par une première présentation, sous forme de débats-panels, des trois rapports qui seront examinés lors de l'assemblée de printemps suivante. Une commission pour les questions des Nations Unies nouvellement créée se réunit à la place des commissions permanentes et fait rapport à l'Assemblée.

Le temps ainsi libéré est consacré à une discussion plus approfondie des questions à l'ordre du jour du Conseil directeur, notamment le rapport du Comité des droits de l'homme des parlementaires et le budget de l'UIP pour l'année suivante. Le débat d'urgence est maintenu.

Les organes directeurs de l'UIP – Comité exécutif et Conseil – évalueront cette première expérience lors de la prochaine assemblée (Le Cap, 11-18 avril 2008).

<u>Sommaire</u>

	Composition de la délégation	
	Participants	
	Comité exécutif	
4.	Conseil directeur	
	- Questions relatives aux membres	
	- Questions financières	
	- Coopération avec le système des Nations Unies	
	- Réforme de l'UIP	
	- Réunions spécialisées récentes	
	- Activités d'organes subsidiaires	
	i) Droits de l'homme des parlementaires	
	ii) Moyen-Orient	
	iii) Partenariat entre hommes et femmes	
_	- Autres rapports dont le Conseil a pris acte	
5.	Assemblée	. 15
	- Point d'urgence - La nécessité urgente de mettre fin immédiatement aux violati	
	généralisées des droits de l'homme et de rétablir les droits démocratiques de la popula du Myanmar	
	- Première présentation des rapports de la prochaine session	
	i) Première Commission (Paix et sécurité internationale) - Trouver un équilibre el	
	sécurité nationale, sécurité humaine et libertés individuelles, et déjouer la menace	
	pèse sur la démocratie : le rôle des parlements	
	ii) Deuxième Commission (Développement durable, financement et commerce) - Cont	
	parlementaire des politiques étatiques en matière d'aide étrangère	
	(iii) Troisième Commission (Démocratie et droits de l'homme) - Les travailleurs migrants	
	traite des êtres humains, la xénophobie et les droits de l'homme	
	- Commission des affaires des Nations Unies	
	i) La nature des relations entre les Nations Unies et le monde parlementaire	
	ii) Les parlements et le programme de l'ONU en matière d'environnement	
	iii) Les parlements et les Objectifs du Millénaire pour le développement	
	iv) Les parlements et le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies	. 22
	v) Préparation de la CNUCED XII	
	vi) Rapport du Groupe consultatif de la commission	
	vii) Conclusions de la commission	
	- Amendements aux Statuts et règlements de l'UIP	
6.	Comité de coordination des femmes parlementaires	
	Manifestations spéciales	
	- Lancement du guide à l'usage des parlementaires relatif à la Convention des Nati	ons
	Unies sur les droits des personnes handicapées	.26
	- Célébration du 10 ^e anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie	.26
8.	Groupe des Douze Plus	
	- Point d'urgence	
	- Nominations	
	- Rapports et résolutions de l'Assemblée	
	- Programme et budget 2008 de l'UIP	
	- Réforme de l'UIP	
	- Election du prochain président de l'UIP	
	- Affaires internes du groupe des Douze Plus	
	i) Membres	
	ii) Présidence	
	iii) Questions financières	
9	Ordre du jour de la 118 ^e assemblée (Le Cap, 11-18 avril 2008)	
	Calendrier des réunions prévues	
-	1	_

Annexe 1 : Liste des textes adoptés Annexe 2 : Liste des guides pratiques à l'usage des parlementaires de l'UIP

1. COMPOSITION DE LA DELEGATION

- M. François-Xavier de DONNEA, membre de la Chambre des représentants, président sortant du Groupe belge de l'UIP, délégué au Conseil directeur de l'UIP et au groupe des Douze Plus, <u>président de la délégation</u>
- M. Geert VERSNICK, membre de la Chambre des représentants, membre du Comité exécutif de l'UIP, délégué au Conseil directeur de l'UIP et au groupe des Douze Plus
- M. Philippe MAHOUX, sénateur, membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP
- M. Patrick MORIAU, membre de la Chambre des représentants

2. PARTICIPANTS

Il y avait 1.075 délégués, dont 511 parlementaires (parmi lesquels 42 présidents de parlement et 159 femmes parlementaires, soit 31,1 %), représentant 125 pays membres, 6 assemblées internationales ayant le statut de membre associé et 26 organisations internationales ayant le statut d'observateur. La Palestine, qui bénéficie d'un statut spécial d'observateur à l'UIP, était également représentée. Des observateurs du parlement du Timor-Leste étaient présents en vue d'une affiliation future à l'UIP.

3. COMITE EXECUTIF

Président : M. P.F. Casini (Italie)
Vice-président : M. A. Radi (Maroc)
Membres : M. J. A. Coloma (Chili)¹

Mme Z. Drif Bitat (Algérie)²

M. Ngo Anh Dzung (Vietnam)³
Mme J. Fotso (Cameroun)⁴

Mme K. Komi (Finlande)

M. A. Kozlovskiy (Fédération de Russie)

M. M.C. Nago (Bénin)²
Mme E. Papadimitriou (Grèce)
M. R. del Picchia (France)⁵
Mme K. Serrano Puig (Cuba)
M. T. Toga (Ethiopie)²
M. A. Toha (Indonésie)

M. G. Versnick (Belgique)
 M. Yoo J.-K. (République de Corée)³

Mme M. Xavier (Uruguay)⁶

Elu lors de la 116^e Assemblée, M. Coloma succède à M. Fortes (Brésil), dont le mandat a pris fin

Elus lors de la 116^e Assemblée, M. Ngo Anh Dzung et M. Yoo succèdent à M. Kawara (Japon) et M. Lü Congmin (Chine), dont le mandat a pris fin.

Elue lors de la 116^e Assemblée pour achever le mandat de M. Sende (Cameroun), qui n'est plus parlementaire.

Elu lors de la 116^e Assemblée, M. del Picchia succède à M. Austin (Royaume-Uni), dont le mandat a pris fin.

² Elus lors de la 116^e Assemblée, Mme Drif Bitat, M. Nago et M. Toga succèdent à Mme Mensah-Williams (Namibie), M. Natchaba (Togo) et M. Ole Kaparo (Kenya), dont le mandat a pris fin.

Le rôle principal du Comité exécutif est de formuler des recommandations concernant les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil directeur (voir p. 5 et suivantes).

Le Comité exécutif a par ailleurs examiné les questions suivantes.

- demande d'affiliation à l'UIP du Conseil national palestinien (CNP)

Le Comité exécutif a donné un avis négatif sur la demande de la délégation de la Palestine d'inclure cette question à l'ordre du jour du Conseil directeur. Le comité a rappelé qu'il avait examiné la demande d'affiliation du CNP lors de l'assemblée précédente et qu'il avait jugé que, dans l'état actuel des choses, les statuts de l'UIP ne permettent pas cette affiliation. Il avait toutefois accepté d'envoyer une délégation dans la région pour des consultations avec les autorités palestiniennes. Cette mission n'a pas pu avoir lieu, en raison du conflit entre Fatah et Hamas. Ne disposant d'aucun élément nouveau, le comité a donc estimé qu'il n'y avait pas lieu de porter la question devant le Conseil pour décision. Devant cet avis négatif, la délégation palestinienne a retiré sa demande.

- situation en Thaïlande

Le Comité exécutif a reçu une délégation du parlement de transition de la Thaïlande. La délégation a expliqué que le calendrier fixé pour le retour à la pleine démocratie était respecté et que des élections étaient prévues pour le 23 décembre 2007. Rappelons que, lors de l'assemblée d'octobre 2006, la participation de la Thaïlande aux activités de l'UIP avait été suspendue en raison du coup d'état survenu dans ce pays en septembre 2006.

- action des Nations Unies en matière d'eau et d'assainissement

L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2008 « Année internationale de l'assainissement ». Dans ce contexte, le Comité exécutif a entendu M. Giorgio Giacomelli, membre du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire Général de l'ONU (UNSGAB). M. Giacomelli a expliqué les objectifs et l'action de UNSGAB et demandé que la question de l'eau et de l'assainissement soit à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée de l'UIP.

règlement financier de l'UIP

Le Comité exécutif a approuvé plusieurs amendements pour donner suite à des recommandations formulées par les vérificateurs aux comptes de l'UIP. Ces amendements concernent notamment la comptabilisation de certains revenus et les transferts entre rubriques budgétaires que le secrétaire général peut effectuer sans autorisation préalable du Comité exécutif. Les amendements seront soumis à l'approbation du Conseil lors de la prochaine assemblée.

questions relatives au personnel de l'UIP

Le Comité exécutif a été informé des mouvements de personnel au sein du secrétariat de l'UIP, et notamment de l'engagement de deux collaborateurs chargés de projets financés par des ressources extérieures (voir pp. 5-7).

Le comité a également été informé de la révision annuelle des barèmes du personnel qui résulte des recommandations de la Commission de la fonction publique internationale. L'UIP est tenue de respecter ces recommandations depuis son affiliation à la Caisse des pensions des Nations Unies en 2005.

⁶ Membre de droit en tant que présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires.

Enfin, le comité a été informé qu'il n'y avait pas eu de progrès à propos du problème de la situation fiscale des membres du personnel de l'UIP résidant en France. Ces personnes sont imposées à la fois par l'UIP elle-même (en tant qu'organisation internationale établie en Suisse) et par le fisc français. Dans l'attente d'une solution qui permettrait de mettre fin à cette double imposition, l'UIP est obligée de rembourser, au personnel concerné, l'impôt payé en France.

4. Conseil directeur

Le Conseil est l'organe qui détermine et oriente les activités de l'Union interparlementaire et contrôle leur accomplissement. Il se prononce également sur les conclusions des travaux des organes subsidiaires qu'il a créés et prend note des résultats des conférences spécialisées organisées par l'UIP en dehors des assemblées statutaires. Chaque parlement membre dispose de trois voix au sein du Conseil (deux voix, si les délégués au Conseil sont du même sexe).

- Questions relatives aux membres

Le Conseil a suspendu l'affiliation du parlement de la Guinée, pour cause de nonpaiement de ses contributions à l'UIP (plus de trois années d'arriérés).

Suite à cette décision, l'Union interparlementaire compte aujourd'hui 146 parlements membres. Sept assemblées internationales, dont le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, ont le statut de membre associé. Les membres associés ont les mêmes droits de participation aux assemblées de l'UIP que les membres à part entière, sauf le droit de vote et le droit de présenter des candidats à des mandats élus.

Par ailleurs, le Conseil a décidé que le parlement de la Thaïlande reprendrait, sans autres formalités, sa pleine participation aux activités de l'UIP dès sa reconstitution suite aux élections du 23 décembre 2007.

Enfin, le Conseil a accordé le statut d'observateur à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), qui réunit des délégations des parlements de la Fédération de Russie, de l'Arménie, du Belarus, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan.

- Questions financières

Le Conseil a entendu un rapport sur la <u>situation financière de l'UIP au 30 juin 2007</u>. Le rapport indique que, contrairement aux craintes qui avait été exprimées lors de l'assemblée précédente, l'exercice 2007 se clôturera probablement sans déficit.

Le rapport indique aussi que les activités à financer par des ressources extérieures (par opposition à celles financées par les contributions des parlements membres) resteront largement en dessous des prévisions. Estimées à 5,1 millions de francs suisses, elles atteindront maximum 3,6 millions de francs suisses. Lors de la discussion du rapport au Comité exécutif, *M. Versnick* a attiré l'attention sur ce décalage entre les ambitions de l'UIP et la réalité.

• Le Conseil a approuvé <u>le programme de travail et le budget de l'UIP pour 2008</u>.

Grâce à la nouvelle structure de l'assemblée, le budget a pu faire l'objet d'un examen plus approfondi que par le passé. Le secrétaire général a d'abord présenté en détail le projet de budget qu'il avait soumis aux membres.

Ensuite, *M. Versnick* a fait rapport sur les conclusions du Comité exécutif concernant le projet de budget. Après avoir entendu plusieurs représentants des groupes géopolitiques, le Conseil a approuvé le programme de travail et le budget tels que recommandés par le Comité exécutif.

Le budget prévoit des dépenses pour un montant de 20,1 millions de francs suisses (environ 12,5 millions d'euros), dont :

- un budget ordinaire de 12,7 millions de francs suisses, financé par les contributions obligatoires des parlements membres, qui augmentent de 4% (11,4 millions), et par les prélèvements sur les salaires du personnel (taxation interne : 1,3 millions);
- 7,4 millions de francs suisses à financer par des contributions volontaires provenant de sources extérieures (+ 45% par rapport au budget 2007).

Le document budgétaire définit de manière détaillée les objectifs à atteindre, les réalisations attendues et les indicateurs de réussite.

Une attention particulière est accordée aux aspects de genre: non seulement, le genre est explicitement pris en compte dans toutes les activités prévues au programme de travail, mais le budget identifie également les crédits spécifiquement attribués à des activités de promotion de l'égalité des sexes (6% du budget ordinaire et 19% des contributions volontaires, soit une augmentation globale de 13% par rapport à 2007). Au niveau du secrétariat de l'UIP, la majorité des postes d'administrateurs, y compris des postes de grades élevés, sont désormais occupés par des femmes, grâce à la prise en compte du genre dans la politique de recrutement et de promotion menée au cours des cinq dernières années.

Pour la première fois, le budget de l'UIP comporte une estimation des émissions de carbone dues aux activités de l'organisation et prévoit leur compensation. Un montant de CHF 46.200 est prévu à cette fin. Le Conseil n'a pas décidé de la manière précise dont cet argent sera utilisé mais toute dépense en la matière devra être préalablement autorisée par le Comité exécutif. Dans une note d'information sur la méthode utilisée pour mesurer l'empreinte de carbone de l'UIP et sur les différents modèles de compensation, il est suggéré de financer des activités visant à aider les parlements membres de l'UIP à réduire leurs émissions de carbone et/ou à les sensibiliser sur la question des changements climatiques.

Le projet de budget initial présenté par le secrétaire général prévoyait une augmentation des contributions des parlements membres de l'ordre de 5%. Le Comité exécutif a estimé que cette augmentation était excessive et a réduit plusieurs postes du budget afin de ramener l'augmentation des contributions à 4%, tout en stipulant qu'à plus long terme, l'augmentation des contributions devait être maintenue à une moyenne de 3% par an, comme il avait été décidé en 2003.

Lors de la discussion du projet de budget au Comité exécutif, *M. Versnick* a exprimé des doutes quant à la nature réaliste des estimations relatives aux activités à financer par des ressources extérieures. Est-il crédible de prévoir dans le budget 2008 une augmentation de 45% par rapport au budget de l'année précédente, alors qu'en 2007 on récoltera et dépensera, dans la meilleure des hypothèses, 70% des montants estimés ? (En 2006, les dépenses de ce type atteignaient seulement 0,8 millions de francs suisses.)

L'UIP est un nouvel acteur en matière de collecte de fonds. C'est seulement en 2006 que l'organisation a commencé à s'atteler sérieusement à cette tâche, en engageant une collaboratrice spécialement chargée de mobiliser des ressources extérieures pour financer des projets de l'UIP dans le domaine

de la promotion de la démocratie et en adoptant un plan d'action pluriannuel, destiné à convaincre les donateurs potentiels de soutenir l'UIP. Le secrétaire général a fait valoir que ce plan d'action, régulièrement mis à jour, devait être suffisamment ambitieux pour que l'UIP soit prise au sérieux. Il a néanmoins reconnu que les chiffres budgétaires étaient trop optimistes.

Le Comité exécutif a finalement accepté les chiffres proposés mais a demandé que l'on présente séparément, au sein du budget, les données relatives aux activités financées par l'organisation elle-même, qui sont pratiquement certaines, et celles financées par des contributions volontaires, qui le sont beaucoup moins, afin de permettre une appréciation correcte du programme de travail et du budget de l'organisation.

Par ailleurs, le Comité exécutif a recommandé qu'à l'avenir, le Conseil se prononce sur les priorités du programme de travail <u>avant</u> l'élaboration du budget (actuellement, les deux documents sont soumis en même temps sous une forme finalisée). Une évaluation plus approfondie des activités de l'UIP devrait permettre d'identifier les activités à développer et celles qui pourraient, le cas échéant en contrepartie, être réduites ou supprimées dans le cadre de budgets futurs. Par exemple, de nombreuses délégations, notamment au sein du groupe des Douze Plus, estiment que le Comité des droits de l'homme des parlementaires et le Comité pour le Moyen-Orient devraient disposer de plus de ressources. Vu les contraintes budgétaires, cela nécessite des réductions ailleurs dans le budget.

• Enfin, le Conseil a confirmé que 2008 serait la deuxième année de transition dans l'application du <u>nouveau barème des contributions</u> adopté en 2006 afin de mieux refléter la capacité de payer des pays membres. Le nouveau barème, qui est directement lié à celui des Nations Unies, devrait être introduit graduellement sur une période de 6 ans (2007-2012). Il implique, pour la Belgique, un quote-part passant de 1,22 % en 2006 à 1,60 % en 2012 (1,28 % en 2007; 1,35 % en 2008). Notre pays est actuellement le 17^e donateur de l'UIP.

- Coopération avec le système des Nations Unies

Renforcer les relations avec les Nations Unies constitue pour l'UIP un objectif stratégique. L'organisation a fait des progrès importants dans ce domaine au cours des dernières années.

Comme d'habitude, le Conseil a pris acte d'un aperçu des nombreuses activités que l'UIP a menées en coopération avec différents organes des Nations Unies depuis l'assemblée précédente (soit de mai à octobre 2007).

Il a surtout été informé des initiatives prises pour mettre en œuvre la résolution 61/6 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la coopération entre l'ONU et l'UIP, adoptée en octobre 2006. Cette résolution est un jalon important dans le développement des relations entre les deux organisations. Elle prévoit entre autres :

- l'instauration d'une coopération entre l'UIP et les nouveaux organes créés par décision du Sommet mondial de 2005, notamment le Conseil des droits de l'homme et la Commission de consolidation de la paix;
- la participation de l'UIP à la mise en œuvre des nouvelles fonctions du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC), notamment le nouveau Forum de coopération pour le développement (DCF), qui fut lancé le 5 juillet 2007 à Genève et tiendra sa première session à New York au cours de 2008;

- la transformation de la traditionnelle audition annuelle de l'UIP au siège des Nations Unies à New York en réunion conjointe de l'ONU et de l'UIP.

Le Conseil a été informé que l'audition à l'ONU prévue pour novembre 2007 serait la première suivant la nouvelle formule. S'agissant de la mise en place d'une composante parlementaire du DCF, le Conseil a approuvé la constitution d'un groupe représentatif de parlementaires chargés de participer au *Forum des parties prenantes* (parlements, société civile, secteur privé) que l'ONU organisera à Florence (Italie) en mai 2008, à titre de préparation de la première session du DCF.

M. de Donnea a été invité à faire partie de ce groupe, en sa qualité de rapporteur de la Deuxième Commission de l'Assemblée sur le contrôle parlementaire de l'aide publique au développement (voir p. 17). Il avait d'ailleurs déjà assisté, en tant que représentant de l'UIP, au lancement du DCF en juillet 2007.

Dans le même contexte, M. de Donnéa a été invité à prendre la parole, au nom de l'UIP, lors du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement (suivi du processus de Monterrey) au siège des Nations Unies à New York (23-25 octobre 2007) ainsi que lors du colloque préparatoire du DCF organisé par ECOSOC au Caire (19-20 janvier 2008).

Parmi les autres projets de coopération, signalons le programme de travail conjoint que l'UIP et l'OIT (Organisation internationale du travail) ont décidé de réaliser afin de donner une dimension parlementaire à « l'Agenda pour le travail décent » de l'OIT. Le Conseil a été informé que l'UIP serait représenté au Forum de l'OIT sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable, qui devait se tenir à Lisbonne du 31 octobre au 2 novembre 2007, et qu'il y aurait une réunion de planification avec l'OIT à la veille du forum, sur la mise en œuvre du programme de travail conjoint.

M. Versnick a été invité à faire partie de la délégation de l'UIP qui a assisté au Forum et à la réunion de planification à Lisbonne.

- Réforme de l'UIP

L'UIP est engagée depuis plusieurs années dans un processus de réforme institutionnelle visant à rendre l'organisation plus pertinente, plus actuelle et plus visible. Le secrétaire général a brossé un tableau d'ensemble des résultats de cette réflexion approfondie sur le fonctionnement de l'UIP.

Une première modification importante des méthodes de travail fut mise en œuvre en 2003. Cette première phase de la réforme a fait l'objet d'une évaluation entamée en 2006, qui a résulté dans une série de nouvelles propositions, finalisées lors de l'assemblée d'avril 2007.

Des <u>amendements aux Statuts et règlements de l'UIP</u> visant à mettre en œuvre certaines de ces propositions ont été soumis pour approbation.

Signalons toutefois que la principale proposition – celle qui concerne la nouvelle structure des assemblées d'automne (voir p.1) – n'a pas encore été traduite en dispositions réglementaires, étant donné que le Conseil a décidé d'appliquer cette structure d'abord à titre d'essai.

D'autres propositions ne nécessitaient pas d'amendements aux Statuts et Règlements. Par exemple, le renforcement des relations avec les Nations Unies – une des grandes priorités de la réforme – n'est pas une question de règlements

Le texte de l'intervention de M. de Donnea à New York (23 octobre 2007) est disponible auprès du secrétariat du Groupe belge de l'UIP.

mais d'actions concrètes. L'art. 3.3 des Statuts stipule déjà que l'UIP « partage les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, appuie les efforts de celle-ci et œuvre en étroite coopération avec elle ».

Les amendements soumis concernaient les Statuts de l'UIP, le Règlement de l'Assemblée et le Règlement des commissions permanentes. Le Conseil était appelé à donner un avis sur les amendements aux Statuts et à adopter les amendements au Règlement des commissions permanentes. L'adoption des amendements aux Statuts et au Règlement de l'Assemblée est de la compétence de cette dernière (voir pp. 24-25).

Le Conseil a voté à main levée sur quatre amendements aux Statuts et en a approuvé trois à la majorité :

- un amendement reconnaissant explicitement le rôle du président de l'UIP comme le dirigeant politique de l'organisation (ce qui devrait lui permettre de prendre plus souvent position au nom de l'organisation entre les assemblées);
- un amendement prévoyant que « le Président ou la Présidente est en outre aidé(e) dans sa tâche, entre les sessions statutaires, par un groupe de six vice-présidents représentant chacun des groupes géopolitiques et nommés parmi les membres du Comité exécutif pour un mandat renouvelable d'une durée d'un an » (les vice-présidents seront nommés lors de la prochaine assemblée);⁸
- un amendement qui oblige les délégations à faire rapport à leur parlement après chaque assemblée, une copie du rapport devant être envoyée au secrétaire général de l'UIP, et ce « dans les plus brefs délais » (la proposition initiale parlait d'un délai de 6 semaines, mais le Conseil a adopté un sousamendement suisse prévoyant un délai moins précis).

Un amendement tendant à porter la durée du mandat du président de l'UIP de trois à quatre ans, a été rejeté. *La délégation belge* était de celles qui n'étaient pas favorables à cet amendement. Etant donné que l'élection du président est soumise à un principe de rotation entre les (six) groupes géopolitiques, la période de rotation deviendrait trop longue. En outre, comme la plupart des mandats parlementaires dans le monde sont de quatre ans, la probabilité d'une présidence inachevée deviendrait trop importante avec un mandat présidentiel de quatre ans.

Le Conseil a également adopté deux amendements au Règlement des commissions permanentes. Ces amendements prévoient :

- la possibilité pour les rapporteurs des commissions de présenter des rapports séparés (le projet de résolution doit rester un effort conjoint) ;
- la possibilité pour les commissions permanentes d'adopter, dans des circonstances exceptionnelles, des amendements à un projet de résolution déposés pendant la session même de l'Assemblée (normalement, les amendements doivent être déposés un certain temps avant l'ouverture de l'Assemblée; ce délai a d'ailleurs aussi été modifié voir pp. 24-25).

Lors du débat, **M. Versnick** est intervenu pour soutenir les amendements concernant le rôle du président de l'UIP et la création d'un bureau de six vice-présidents. Il a par ailleurs souligné que le succès de la réforme de l'UIP dépend

Jusqu'à présent, il y avait seulement une fonction de « vice-président du Comité exécutif » pour remplacer le président de l'UIP en son absence ou pour exercer ses fonctions jusqu'à l'élection d'un nouveau président en cas de vacance anticipée. Les dispositions relatives à cette fonction sont restées intactes. La question de savoir comment cette fonction s'articulera avec les six nouveaux « vice-présidents de l'UIP » reste à régler.

de l'engagement de ses membres tout au long de l'année. Il ne suffit pas de travailler pour l'UIP pendant les assemblées.

- Réunions spécialisées récentes

Le Conseil a pris acte des résultats des réunions parlementaires suivantes, organisées par l'UIP depuis l'assemblée précédente.

 Séminaire régional sur le thème Promouvoir la réconciliation et renforcer ainsi une société de droit plus équitable et inclusive : le rôle des parlements en Amérique latine, La Paz (Bolivie), 8-9 juin 2007

Organisé en coopération avec le parlement de la Bolivie, ce séminaire cadre dans les activités de l'UIP visant à aider les pays émergeant d'un conflit ou d'une crise interne à progresser dans la voie de la réconciliation et de la démocratisation. Un séminaire similaire pour les pays africains fut organisé à Bujumbura (Burundi) en novembre 2005. En coopération avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), l'UIP a aussi publié un guide pratique à l'usage des parlementaires sur le rôle du parlement dans l'aboutissement du processus de réconciliation (voir liste des guides pratiques en annexe 2, n° 9).

Les conclusions du séminaire sont disponibles (en espagnol uniquement).

 Manifestations parlementaires à l'occasion du 7ème Forum mondial organisé par les Nations Unies sur le thème Réinventer l'Etat, Vienne (Autriche), 25 et 28-29 juin 2007

Ces manifestations étaient un exemple des réunions parlementaires que l'UIP organise souvent dans le cadre des grandes conférences intergouvernementales qui se tiennent sous l'égide des Nations Unies.

En coopération avec le parlement autrichien et International IDEA, l'UIP a organisé deux manifestations afin de mettre en avant la contribution spécifique des parlements à la bonne gouvernance : un forum parlementaire (25 juin) et un atelier sur le renforcement des capacités des parlements (28-29 juin).

Le thème du forum parlementaire était *La transparence et l'obligation de rendre compte comme moyens de restaurer la confiance dans les institutions du gouvernement.* Le débat était axé sur les mécanismes de contrôle de l'Exécutif dont doivent disposer les parlements, notamment en matière de budget et dans le secteur de la sécurité, ainsi que sur la protection dont les parlementaires ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions de contrôle. Un résumé des travaux est disponible.

L'atelier des 28 et 29 juin n'était pas destiné aux seuls parlementaires mais a réuni aussi des représentants de gouvernements, de la société civile et d'organisations internationales. Il était consacré au thème : *Améliorer la qualité du processus électoral et parlementaire* et a permis de mettre en lumière les activités de l'UIP en matière de promotion de la démocratie et notamment les recommandations du guide pratique de l'UIP sur les caractéristiques d'un parlement performant au XXIe siècle (voir liste en annexe 2, n° 6).

• Séminaire régional sur le thème Mettre en place un cadre protecteur pour les enfants en Asie du Sud : le rôle des parlementaires dans la protection des enfants dans la justice pour mineurs, Islamabad (Pakistan), 27-29 juin 2007

Ce séminaire, organisé en coopération avec le parlement du Pakistan et UNICEF, cadre également dans le programme de l'UIP pour le renforcement des parlements, qui accorde une attention particulière à la question de la

protection des enfants. Il faisait d'ailleurs suite à un séminaire plus général pour tous les parlements de la région Asie-Pacifique sur la mise en place d'un environnement protecteur pour les enfants, qui eut lieu à Hanoi (Vietnam) en février 2006.

Le séminaire a été l'occasion de lancer un guide pratique destiné spécifiquement aux parlementaires d'Asie du Sud sur la protection des enfants ayant affaire avec la justice (voir liste en annexe 2, n° 3).

Un rapport reprenant un résumé des débats et les recommandations des participants est disponible (en anglais uniquement).

• Séminaire régional pour les parlements d'Europe et d'Asie centrale sur le thème Le Parlement et le processus budgétaire, notamment dans une perspective d'équité entre hommes et femmes, Genève, 19-21 septembre 2007

Ce séminaire était le septième et dernier d'une série de réunions parlementaires régionales sur les questions de budget et de genre. Les séminaires précédents ont eu lieu au Kenya (mai 2000), au Mali (novembre 2001), aux Philippines (juillet 2002), au Sri Lanka (mai 2003), au Liban (juin 2004) et au Salvador (septembre 2005).

Mme Dieu et Mme Reuter (Chambre des représentants) ont participé au séminaire. Deux débats (sur les thèmes Rôles respectifs du Gouvernement et du Parlement dans le processus budgétaire et Obligation de rendre des comptes et transparence du processus budgétaire : le contrôle parlementaire) ont été introduits par M. Jean-Jacques Viseur, ancien membre de la Chambre des représentants et ancien ministre des Finances. M. Viseur a d'ailleurs participé, en qualité d'expert, à plusieurs séminaires précédents de la série.

Un résumé des débats est disponible.

Autres réunions tenues depuis l'assemblée précédente

 Séminaire régional pour les parlements des pays d'Afrique francophone sur le Rôle des parlements dans l'application des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, Ouagadougou (Burkina Faso), 1-3 octobre 2007

Aider les parlements à contribuer à l'application des traités internationaux en matière de droits de l'homme est une autre ligne de force du programme de renforcement des capacités des parlements de l'UIP. L'UIP a obtenu un financement du Fonds des Nations Unies pour la démocratie (un des nouveaux instruments créés par le Sommet des Nations Unies de 2005) pour un projet de deux ans dans ce domaine, destiné aux parlements des pays de l'Afrique francophone. Le projet a débuté par ce séminaire régional, organisé en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le parlement du Burkina Faso.

Les conclusions du séminaire sont disponibles.

 Débat parlementaire dans le cadre du Forum public annuel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur le thème Commerce et changements climatiques: le commerce est-il en train de tuer notre planète? – Genève, 4 octobre 2007

Le Forum public annuel de l'OMC a pour but d'associer les acteurs non gouvernementaux (parlements, société civile, universitaires et étudiants, secteur privé) aux débats qui se déroulent au sein de l'OMC. L'UIP a déjà organisé des réunions dans le cadre du Forum en 2003 et 2005.

M. Versnick et **Mme Boulet** (Chambre des représentants) ainsi que **Mme Lijnen** (Sénat) ont participé à la réunion parlementaire et au Forum public de l'OMC.

Par ailleurs, il y a eu des réunions du Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/SIDA, du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC et du Groupe consultatif de la nouvelle Commission des affaires des Nations Unies.

L'UIP se sert de plus en plus de ce type de groupes de travail. Ils sont constitués de parlementaires représentant les différentes régions du monde, choisis *ad personam* par le président et le secrétaire général de l'UIP pour préparer et diriger les activités de l'organisation dans un certain domaine⁹.

Le Groupe consultatif sur le VIH/SIDA fut créé dans le prolongement de la réunion parlementaire organisée par l'UIP à l'occasion de la réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/SIDA en juin 2006. Lors de ces premières réunions en septembre 2006 et mars 2007, il a lancé trois projets: l'établissement d'un répertoire des instances travaillant sur le VIH/SIDA au sein des parlements, la publication d'un nouveau guide pour les parlementaires sur le VIH/SIDA (le guide existant datait déjà de 1999) et l'organisation d'une première conférence parlementaire mondiale sur le VIH/SIDA en 2007, à l'occasion de la Journée mondiale sur le SIDA (1^{er} décembre).

Depuis l'assemblée précédente, le groupe a effectué une visite de terrain au Brésil du 4 au 7 juin 2007 (rapport disponible). Le 12 juin 2007, il a eu un échange de vues à Washington avec des membres du Congrès des Etats-Unis (procès-verbal disponible). Enfin, il s'est réuni à Genève, les 10 et 11 septembre 2007, afin de faire avancer les trois projets mentionnés et de préparer ses prochaines activités.

Le Groupe a notamment préparé la conférence parlementaire sur le VIH/SIDA, organisée à Manille (Philippines) du 28 au 30 novembre 2007, et il a finalisé le texte du nouveau guide pour les parlementaires sur le VIH/SIDA, lancé officiellement à l'occasion de cette conférence (voir annexe 2, n° 1). Des visites de terrain en Russie et en Afrique du Sud sont envisagées pour l'avenir.

 La Conférence parlementaire sur l'OMC est une initiative conjointe de l'Union interparlementaire et du Parlement européen. Depuis 2002, elle se réunit en principe chaque année. Ses sessions sont préparées par un comité de pilotage, présidé par *M. Versnick* (pour le compte de l'UIP) et un membre du Parlement européen.

Le Comité de pilotage s'est réuni à Genève les 14-15 juin et le 3 octobre 2007. Lors de sa réunion en juin, le Comité a eu une audition avec le Directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, sur l'état des négociations dans le cadre du cycle de Doha et a adopté une déclaration engageant tous les membres de l'OMC – et surtout les Etats-Unis, l'Union européenne et les pays du G-20 – à définir rapidement les concessions qu'ils étaient prêts à faire pour faire aboutir les négociations. Le Comité a également décidé que, si aucune conférence ministérielle de l'OMC n'avait lieu en 2007, faute de résultats dans les négociations, il n'y aurait pas de session de la Conférence parlementaire non plus.

_

Dans le cas du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC, les membres ont été choisis de concert avec le Parlement européen, co-organisateur de la Conférence.

Lors de sa réunion en octobre, le Comité de pilotage a auditionné les négociateurs du G-4 (Brésil, Inde, Union européenne et Etats-Unis) ainsi que le président du groupe de négociation de l'OMC sur l'agriculture, qui venait de présenter un « projet de modalités » généralement accepté comme base de discussion par les négociateurs. Le Comité a estimé qu'il devait continuer à soutenir politiquement les négociations aussi longtemps que les négociateurs eux-mêmes croyaient en une issue positive (ce qui était manifestement toujours le cas) et il a adopté une déclaration réitérant son appel « à un ensemble de résultats ambitieux grâce à des concessions mutuelles, équilibrées et équitables, compte tenu du paysage économique mondial et des risques considérables qu'engendrerait une impasse prolongée ».

Par ailleurs, le comité a décidé qu'on ne pouvait pas reporter indéfiniment la prochaine session plénière de la Conférence parlementaire sur l'OMC et qu'il y aurait donc une session en 2008, quoi qu'il advienne. Au cas où l'OMC tiendrait une conférence ministérielle en 2008, la session de la Conférence parlementaire devrait si possible se tenir en parallèle, comme ce fut le cas à Cancun (2003) et à Hong Kong (2005). Sinon, la Conférence parlementaire se réunirait à Genève ou à Bruxelles¹⁰.

Lors de ces deux réunions, le Comité de pilotage a également élaboré un code de conduite des relations entre les gouvernements et les parlements en ce qui concerne les questions commerciales internationales ainsi qu'un mécanisme permettant de modifier graduellement la composition du Comité (qui n'a guère changé depuis sa création en mai 2002) selon une rotation entre les parlements nationaux de chaque région géographique du monde. Le code de conduite et les modifications au règlement de la Conférence parlementaire nécessaires pour mettre en œuvre le mécanisme de rotation, seront soumis pour approbation lors de la prochaine session plénière de la Conférence.

- Le Groupe consultatif de la Commission des affaires des Nations Unies s'est réunie à Genève, les 12 et 13 juillet 2007, pour préparer la première session de la commission (voir pp. 19-24).
 - **M. Versnick** fait partie de ce Groupe consultatif.

- Activités d'organes subsidiaires

Le Conseil a pris acte des rapports sur les activités des organes subsidiaires suivants.

i) Droits de l'homme des parlementaires

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires est composé de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants représentant les différentes régions du monde et élus par le Conseil pour un mandat de cinq ans. *M. Mahoux* est membre titulaire du comité depuis mai 2007.

Le comité se réunit quatre fois par an. Deux réunions ont lieu pendant les assemblées statutaires de l'UIP. Deux réunions supplémentaires se tiennent à Genève, au siège de l'UIP, généralement en janvier et en juillet. En outre, le comité effectue occasionnellement des missions sur le terrain.

Le comité est chargé de l'examen et du traitement des plaintes communiquées à l'UIP et portant sur des violations des droits de l'homme dont sont (ou ont été) victimes des parlementaires pendant la durée légale de leur mandat (par exemple, harcèlement par des organes de l'état, arrestation et détention

¹⁰ La session aura probablement lieu à Genève, les 11 et 12 septembre 2008.

arbitraires, non-respect des droits de la défense, violation de l'immunité parlementaire). Le comité s'efforce d'abord de parvenir à un règlement satisfaisant des cas qu'il examine, selon une procédure confidentielle et par des contacts discrets avec les autorités du pays en cause. Si ces démarches n'aboutissent pas, le comité rend l'affaire publique en présentant au Conseil un rapport et des recommandations.

A Genève, le Conseil a entendu des rapports et adopté des résolutions concernant 211 parlementaires de 18 pays : Bangladesh, Belarus, Burundi, Colombie, Equateur, Erythrée, Honduras, Liban, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Pakistan, Palestine/Israël, Philippines, Rwanda, Sri Lanka, Turquie et Zimbabwe (pour plus de détails, voir annexe 1 - liste des textes adoptés). Le nombre total de pays dont le Comité a examiné des cas, y compris selon la procédure confidentielle, était de 32.

Des présentations détaillées ont été faites sur les cas qui concernent la Colombie (16 parlementaires), le Myanmar (34 parlementaires) et les Philippines (6 parlementaires). En outre, l'exposition sur la situation des droits de l'homme des parlementaires au Myanmar, présentée pour la première fois lors de l'assemblée précédente, a été reprise.

ii) Moyen-Orient

Le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient est composé de six membres titulaires et de six membres suppléants représentant les différentes régions du monde et élus par le Conseil pour un mandat de quatre ans. *M. de Donnea* a été élu membre suppléant du comité à Genève et participera à ses travaux à partir de la prochaine assemblée.

Le comité a pour mandat de rendre compte aux membres de l'UIP de l'évolution du processus de paix au Moyen-Orient et assume surtout un rôle de facilitateur du dialogue, au niveau parlementaire, entre les parties au conflit israélo-palestinien, notamment par des auditions avec les délégations d'Israël et de la Palestine qui participent aux assemblées.

Depuis quelque temps, le Comité souffre toutefois d'un certain malaise, principalement en raison de l'absentéisme de ses membres. Ainsi, seuls un membre titulaire et trois suppléants étaient présents à Genève. Le Conseil a regretté cette situation et a appelé le comité à mieux répondre aux attentes à l'avenir.

Après avoir entendu des représentants de la Knesset, du Conseil national palestinien et du Conseil législatif palestinien, qui ont donné leur point de vue sur la situation au Moyen-Orient et sur les conditions à remplir afin de parvenir à un règlement de paix, le comité a réitéré son souhait de pouvoir se rendre dans la région, afin de s'entretenir avec les autorités sur place. Les délégations israélienne et palestinienne ont exprimé leur accord quant à ce projet de visite.

iii) Partenariat entre hommes et femmes

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes, composée de quatre membres du Comité exécutif (deux hommes et deux femmes), a pour mandat de veiller à ce que les structures et les politiques de l'UIP tiennent compte des intérêts et des vues des hommes et des femmes sur une base d'égalité.

Le groupe a analysé, comme d'habitude, la composition des délégations présentes à la session. Il a constaté que, si le pourcentage de femmes parmi les délégués (31,1 %) n'avait été dépassé qu'une seule fois auparavant, le nombre de délégations non mixtes était le plus élevé depuis trois ans (19 délégations composées exclusivement d'hommes, dont celle de la Belgique, et 2 délégations

composées exclusivement de femmes, soit 21 délégations non mixtes (17,6 %) sur un total de 119 délégations comptant plus d'un membre). Le groupe a invité les membres de l'UIP à rester vigilants sur ce point.

Le groupe a aussi examiné le budget 2008 de l'UIP dans la perspective de l'équité entre hommes et femmes. Certes, le budget contient des informations par année sur les fonds alloués à des activités se rapportant à l'égalité des sexes mais il faudrait aussi une perspective pluriannuelle et une analyse de l'impact de l'ensemble des activités de l'UIP du point de vue du genre. Le groupe a demandé que le Conseil donne des orientations à ce propos en vue des budgets futurs de l'organisation.

Le groupe suit aussi la situation dans les pays où les parlements ne comptent pas de femmes parmi leurs membres (actuellement 7 des 189 parlements qui existent au monde 11) et essaie d'établir un dialogue avec ces parlements sur les mécanismes permettant de promouvoir la participation des femmes à la vie politique. A Genève, le groupe a ainsi poursuivi son dialogue avec le Conseil de la Choura de l'Arabie saoudite. Le dialogue est plus difficile avec les parlements des états insulaires du Pacifique, qui, à l'exception de Palaos, ne sont pas membres de l'UIP. Le groupe a décidé de prendre contact avec l'Association parlementaire du *Commonwealth*, dont ces parlements sont membres, pour tenter de coordonner les efforts.

Enfin, le groupe s'est penché sur l'application de la disposition statutaire selon laquelle au moins 3 des 15 membres élus du Comité exécutif doivent être des femmes. Il n'y a actuellement aucun mécanisme pour garantir le respect de cette règle. Le groupe a recommandé de faire partager la responsabilité par les groupes géopolitiques, parmi lesquels ces mandats sont répartis, en stipulant que chaque groupe géopolitique disposant de deux sièges ou plus, doit avoir au moins un représentant de chaque sexe. Comme 4 des 6 groupes géopolitiques ont au moins deux membres au sein du Comité exécutif, le minimum statutaire de femmes serait ainsi automatiquement acquis 12.

- Autres rapports dont le Conseil a pris acte

- Rapport du président de l'UIP sur ses activités
- Rapport intérimaire du secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis l'assemblée précédente
- Rapport sur les activités du Comité de coordination des femmes parlementaires (voir pp. 25-26).

5. ASSEMBLEE

L'Assemblée est l'organe plénier de l'Union interparlementaire, qui adopte les principales positions politiques de l'organisation. Chaque parlement membre dispose, au sein de l'Assemblée, d'un nombre de voix qui varie en fonction de la population du pays (minimum 10, maximum 23). La Belgique dispose de 12 voix au sein de l'Assemblée. ¹³

La répartition des 15 mandats est comme suit : groupe des Douze Plus (4 membres), groupe africain (4 membres), groupe Asie-Pacifique (3 membres), groupe latino-américain (2 membres), groupe eurasiatique (1 membre), groupe arabe (1 membre).

¹ Arabie saoudite, Iles Salomon, Kirghizistan, Micronésie, Palaos, Qatar et Tuvalu.

Tout pays qui, pour la troisième fois consécutive, envoie une délégation formée exclusivement de parlementaires du même sexe, voit son nombre de voix réduit de 2 unités.

La session à Genève s'est déroulée sous la présidence de M. Pier Ferdinando Casini, président de l'UIP.

L'Assemblée a entendu une allocution de la présidente du Conseil national suisse, Mme Christine Egerszegi-Obrist.

Les questions suivantes figuraient à l'ordre du jour.

- Point d'urgence - La nécessité urgente de mettre fin immédiatement aux violations généralisées des droits de l'homme et de rétablir les droits démocratiques de la population du Myanmar

L'Assemblée était initialement saisie de quatre propositions d'urgence : une proposition du Royaume-Uni sur la réduction des risques de catastrophe et le soutien parlementaire au renforcement de l'action contre le risque climatique ; une proposition de l'Iran demandant de soutenir l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq ; une proposition du Bahreïn sur le même sujet ; et une proposition de l'Indonésie sur la situation au Myanmar.

Le Royaume-Uni a retiré sa proposition en faveur de celle sur le Myanmar. L'Iran et le Bahreïn ont fusionné leurs propositions. L'Assemblée a ensuite voté sur cette proposition conjointe et celle de l'Indonésie. La proposition de l'Iran et du Bahreïn n'a pas obtenu la majorité des deux tiers nécessaire pour l'adoption d'un point d'urgence (elle a recueilli 672 voix pour, 574 voix contre et 117 abstentions). La proposition de l'Indonésie a été adoptée par 898 voix pour, 367 voix contre et 102 abstentions. *La délégation belge* a voté en faveur de la proposition de l'Indonésie et contre celle de l'Iran et du Bahreïn (les délégations émettent l'ensemble de leur voix sur chaque proposition).

La proposition retenue a fait l'objet d'un débat, pendant lequel 31 orateurs ont pris la parole. *M. Mahoux* a salué le choix du point d'urgence et dit que la Belgique dénonce la violence et la répression au Myanmar et qu'elle exhorte les autorités à libérer les prisonniers politiques. Il faut employer tous les moyens possibles pour rétablir la démocratie, la liberté d'expression et l'exercice de tous les droits de l'homme démocratiquement reconnus. L'orateur a demandé une résolution solide et conforme aux mesures qui pourront être prises par l'ONU.

A l'issue du débat, la question a été renvoyée à un comité de rédaction, qui s'est largement inspiré du projet de résolution introduit par l'Indonésie. Le texte présenté par le comité de rédaction a été adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

La résolution :

- condamne la répression brutale de manifestations pacifiques par les autorités du Myanmar ;
- exige la libération immédiate et sans conditions des parlementaires élus lors des élections de 1990 (il s'agit du cas le plus ancien toujours à l'examen au Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP), de Daw Aung San Suu Kyi et de tous les prisonniers politiques;
- demande que le gouvernement du Myanmar tienne sa promesse de lancer un processus de démocratisation, de réforme politique et de réconciliation nationale et qu'il coopère avec le rapporteur spécial pour le Myanmar du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies ;
- demande que les Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, suivent la situation au Myanmar de près et envisagent, si nécessaire, des sanctions économiques et un embargo sur les armes ;
- demande que l'ASEAN envisage sérieusement de suspendre l'affiliation du Myanmar tant que la situation ne s'améliore pas.

- Première présentation des rapports de la prochaine session

Chaque présentation a pris la forme d'un débat-panel, auquel ont participé, outre les rapporteurs de la commission, des experts externes invités. Leurs exposés ont été suivis d'un échange de vues permettant notamment aux délégations de faire des suggestions et de poser des questions aux rapporteurs.

Sur la base de ces débats, les rapporteurs peuvent adapter leurs rapports en vue de la prochaine session. Ils doivent également élaborer un projet de résolution, auquel les membres de l'UIP pourront présenter des amendements. L'ensemble de ces documents sera discuté lors de l'assemblée d'avril 2008.

i) Première Commission (Paix et sécurité internationale) - Trouver un équilibre entre sécurité nationale, sécurité humaine et libertés individuelles, et déjouer la menace qui pèse sur la démocratie : le rôle des parlements

Les trois rapporteurs de la commission – Lord Morris of Aberavon (Royaume-Uni), Mme Mgabadeli (Afrique du Sud) et M. Suklabaidya (Inde) – ont présenté des projets de rapports séparés¹⁴. Les autres orateurs étaient le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la protection et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, M. Scheinin, et un représentant d'Amnesty International, M. Cordone. Vingt-deux délégués sont intervenus lors du débat.

Le texte définitif des rapports des trois rapporteurs ainsi que leur projet de résolution sont disponibles sur le site web de l'UIP :

http://www.ipu.org/conf-f/118/1Cmt-rpt.pdf

http://www.ipu.org/conf-f/118/1Cmt-prel-dr-res.pdf.

ii) Deuxième Commission (Développement durable, financement et commerce) - Contrôle parlementaire des politiques étatiques en matière d'aide étrangère

Les deux rapporteurs de la commission, M. de Donnea et M. Quenum (Bénin), ont présenté un rapport conjoint.

M. de Donnea a résumé le contenu du rapport selon trois lignes de force, en les replaçant dans le contexte général de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) :

- la situation actuelle en matière d'aide publique au développement (définition du concept, volume de l'aide et évolution récente) ;
- les moyens permettant de renforcer l'efficacité de l'aide ;
- le rôle des parlementaires, tant des pays bailleurs de fonds que des pays bénéficiaires, pour veiller au respect des engagements pris en matière d'aide ainsi qu'à la bonne utilisation des fonds.

Le rapport rappelle les promesses de dons faites par les pays développés à la suite de l'adoption des OMD, notamment lors de la Conférence de Monterrey et du Sommet du G8 en 2002. A mi-chemin de l'échéance fixée pour atteindre les OMD, le bilan est mitigé. Certains pays ont déjà atteint ces objectifs ou sont en passe de les atteindre d'ici la date butoir de 2015. Les principales difficultés se posent dans la majorité des pays d'Afrique sub-saharienne. Le rapporteur a souligné que certains pays de cette région font néanmoins des progrès importants, ce qui prouve que n'importe quel pays, quelle que soit sa situation géographique, est en mesure d'atteindre les objectifs, pourvu qu'il mène une politique adaptée et bénéficie d'une aide suffisante.

Le rapport de Lord Morris fut présenté par un autre membre de la délégation britannique.

Le rapport critique le fait que les statistiques concernant l'aide publique au développement sont souvent gonflés par l'inclusion de chiffres se rapportant à la remise de la dette et à l'aide d'urgence (allouée par exemple à l'occasion de catastrophes naturelles), qui n'ont pas pour objectif le développement. La proportion de l'aide publique au développement par rapport au PIB a diminué depuis 1960, bien qu'elle augmente à nouveau depuis 2000. Les pays membres de l'OCDE fournissent toujours 95% de l'aide publique au développement mais de nouveaux bailleurs de fonds se manifestent, tels que le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Arabie saoudite, alors que l'apport de donateurs privés devient également plus important. Toutefois, de nombreux pays bailleurs de fonds ne respectent pas leurs engagements, ce qui nuit à leur crédibilité.

Des mesures permettant de renforcer l'efficacité de l'aide s'imposent à la fois au niveau des pays bailleurs de fond et des pays bénéficiaires. Le coût administratif de l'aide publique au développement est élevé et 25 % des moyens sont consacrés à la rémunération de consultants recrutés dans les pays bailleurs de fonds alors qu'il y a souvent des personnes qualifiées dans les pays bénéficiaires. Néanmoins le défi principal pour les pays bailleurs de fonds est d'augmenter le volume de l'aide. Le rapport attire l'attention sur la disproportion entre l'aide publique au développement et les dépenses militaires à ce propos.

Au niveau des pays bénéficiaires, il s'agit surtout de créer les conditions nécessaires pour que l'aide reçue contribue réellement au développement. Cela suppose le renforcement de la bonne gouvernance et la création d'un environnement propice à la croissance économique grâce à la hausse des investissements privés. La corruption et la faiblesse des institutions démocratiques, notamment du parlement, constituent de sérieuses entraves à la réalisation des OMD et à une utilisation efficace de l'aide. C'est pourquoi le rapport recommande de consacrer une part de l'aide au renforcement des capacités de l'Etat et particulièrement du parlement, chargé de voter et de contrôler l'exécution du budget national.

Le rôle des parlementaires en matière de contrôle des politiques d'aide publique au développement découle de ces considérations. M. de Donnea a conclu sa présentation en évoquant la responsabilité des parlements des pays bailleurs de fonds. Ceux-ci doivent surtout veiller au respect des engagements pris concernant la quantité d'aide (l'objectif de 0,7 % du PIB revêtant une importance particulière à cet égard) ainsi qu'à une définition correcte du montant de l'aide. Ces engagements et les priorités en matière de répartition de l'aide doivent être inscrits dans la loi afin d'obliger le gouvernement à rendre des comptes. Enfin, les parlements doivent contribuer à la sensibilisation de l'opinion publique à la politique menée en matière de développement.

M. Quenum a ensuite commenté l'analyse et les conclusions du rapport du point de vue des parlements des pays en développement. Il a souligne le rôle essentiel du parlement dans la mise en place d'un système de bonne gouvernance. L'efficacité de l'aide dans les pays bénéficiaires dépend dans une large mesure de l'efficacité du contrôle exercé par le parlement. Celui-ci devrait donc intervenir dans l'élaboration de la stratégie de réduction de la pauvreté du pays et avoir les moyens de contrôler sa mise en œuvre. L'orateur a également souligné la responsabilité des partis politiques dans la création d'une culture de transparence, de responsabilité et de participation, nécessaire à la bonne gestion des deniers publics et de l'aide reçue en particulier.

Un expert du secrétariat de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), M. Gore, et un expert de *l'International Institute for Sustainable Development* (IISD), M. Halle, ont également fait un exposé.

Vingt-six délégués sont intervenus lors du débat qui a suivi les interventions des membres du panel.

Dans ses remarques finales à l'issue du débat, *M. de Donnea* a précisé que, si la bonne gouvernance est une condition du développement, il ne s'agit pas d'exiger immédiatement une gouvernance parfaite. Le développement et la bonne gouvernance sont des processus qui se renforcent mutuellement, l'un allant de pair avec l'autre.

Le rapport de MM. de Donnea et Quenum n'a plus été révisé. Ce rapport ainsi que le projet de résolution présenté par les deux rapporteurs sont disponibles sur le site web de l'UIP :

http://www.ipu.org/conf-f/118/2Cmt-rpt.pdf http://www.ipu.org/conf-f/118/2Cmt-prel-dr-res.pdf.

(iii) Troisième Commission (Démocratie et droits de l'homme) - Les travailleurs migrants, la traite des êtres humains, la xénophobie et les droits de l'homme

Les deux rapporteurs de la commission, M. Dismore (Royaume-Uni) et M. Camacho (Mexique) ont présenté des projets de rapports séparés. Les autres orateurs étaient une experte de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Mme Puttonen, et une experte de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Mme Redpath. Une trentaine de délégués sont intervenus lors du débat.

Les rapporteurs ont ultérieurement fusionné leurs projets de rapport. Leur rapport conjoint et leur projet de résolution sont disponibles sur le site web de l'UIP :

http://www.ipu.org/conf-f/118/3Cmt-rpt.pdf

http://www.ipu.org/conf-f/118/3Cmt-prel-dr-res.pdf.

Commission des affaires des Nations Unies

La commission a tenu sa première réunion sous la présidence de Mme Rosario Green (Mexico). Elle a auditionné un certain nombre d'orateurs invités et examiné deux rapports : un document d'orientation politique élaboré par M. Versnick à la demande du Groupe consultatif chargé de préparer les travaux de la commission, et le compte rendu de la première réunion de ce groupe, tenue les 12 et 13 juillet 2007 à Genève.

Les questions suivantes ont été abordées par la commission.

i) La nature des relations entre les Nations Unies et le monde parlementaire

Comme la commission venait d'entamer ses travaux, elle a consacré une de ses séances à une réflexion sur les relations entre les Nations Unies, les parlements et l'Union interparlementaire en tant qu'organisation mondiale des parlements. Un panel de trois orateurs a introduit le débat :

- Mme Anda Filip, qui dirige le bureau de l'UIP auprès de l'ONU à New York, a fait un exposé sur l'historique de l'interaction entre les parlements et l'UIP, d'une part, et les Nations Unies, d'autre part ;
- M. Versnick a présenté son rapport visant à expliciter la vision des parlements sur la nature de cette interaction ;
- M. Somavia, Directeur général de l'OIT (Organisation internationale du travail), a abordé la même question du point de vue des Nations Unies, en expliquant

notamment comment l'ONU voit la contribution possible des parlements à ses travaux dans le cadre du processus de modernisation de l'organisation. 15

M. Versnick a expliqué que le but de son rapport était d'esquisser la philosophie de base qui sous-tendra les activités de la commission pour les questions des Nations Unies de l'UIP. Cette philosophie de base, c'est une certaine vision des relations entre les Nations Unies, les parlements et l'Union interparlementaire. Un consensus sur cette question s'est progressivement développé au sein de l'UIP au cours des dernières années, notamment sur la base des déclarations adoptées par les présidents des parlements lors de leurs deux conférences mondiales en 2000 et 2005. Le rapport de M. Versnick vise à expliciter ce consensus et à le développer plus avant.

Le rapport part de la prémisse selon laquelle il est de plus en plus difficile de faire une distinction tranchée entre politique intérieure et politique internationale. De nombreuses décisions politiques affectant la vie quotidienne des citoyens sont désormais prises au sein d'organisations internationales où seuls les gouvernements sont représentés, alors que les parlements, qui sont l'institution centrale de la démocratie, continuent à fonctionner essentiellement à l'échelon national. D'où un « déficit démocratique international », auquel les parlements cherchent de plus en plus à remédier.

Les Nations Unies sont l'organisation internationale centrale au niveau mondial. Quel doit donc être le rôle des parlements vis-à-vis de cette organisation ? Le rapport s'articule autour de trois thèses.

- Chaque parlement doit aborder les questions des Nations Unies chez lui, les intégrer dans ses travaux quotidiens, afin d'exercer un contrôle efficace sur l'action du gouvernement en la matière. Le rapport propose un grand nombre d'actions concrètes par lesquelles les parlements peuvent exercer ce contrôle dans différents domaines: suivi des négociations sur des accords internationaux, suivi de leur mise en œuvre au niveau national, participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes des Nations Unies dans leur pays (surtout pour les pays en développement), examen périodique de la performance des organismes des Nations Unies au financement desquels leur pays contribue.
- Les parlements doivent aussi être plus présents au sein même des Nations Unies et contribuer substantiellement aux débats qui y ont lieu.
- Afin de réaliser ces deux objectifs, les parlements ont intérêt à coopérer. Au niveau mondial, l'UIP est l'instrument approprié pour incarner cette coopération¹⁶. En tant qu'organisation mondiale des parlements, elle dispose des atouts nécessaires pour promouvoir le rapprochement entre les parlements et les Nations Unies. Inutile donc de créer de nouvelles structures telles qu'une assemblée parlementaire pour les Nations Unies ¹⁷.

Certes, l'idée d'une assemblée parlementaire pour les Nations Unies a ses mérites et elle est soutenue par de nombreux parlementaires. Toutefois, la fonction qu'une telle assemblée peut remplir – servir de forum de dialogue et

Bien entendu, les organisations interparlementaires régionales peuvent aussi jouer un rôle très utile pour les parlements des pays de leur région.

La délégation belge a rencontré M. Somavia et plusieurs de ses collaborateurs en marge de l'assemblée, lors d'une rencontre organisée par la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'ONU à Genève.

Dans sa présentation orale, M. Versnick a été plus explicite sur ce point que dans le texte écrit de son rapport, qui se limite à dire qu'il faut utiliser l'UIP « plutôt que de créer de nouvelles structures ou assemblées parlementaires internationales » (§20).

de rapprochement entre les parlements par l'adoption de résolutions – peut être assumée par l'UIP, qui, avec son Assemblée, dispose d'un organe fait pour ce type de travail. Une nouvelle assemblée ferait donc double emploi.

En outre, l'adoption de positions communes (qui n'ont toujours qu'un statut consultatif, aucun organe interparlementaire, que ce soit l'UIP ou un autre, n'étant habilité à parler au nom des parlements) ne suffit pas pour associer les parlements aux travaux des Nations Unies. Or, l'UIP est plus que son Assemblée. Elle est aussi un prestataire de services au profit des parlements. Dans son programme de renforcement des capacités des parlements, l'UIP accorde une attention particulière aux activités de sensibilisation visant à aider les parlements à suivre chez eux les grandes questions dont s'occupent les Nations Unies. L'UIP développe également des mécanismes (par exemple, son audition annuelle aux Nations Unies et ses manifestations à l'occasion des grandes conférences onusiennes) pour rassembler les compétences qui sont présentes dans les parlements concernant ces questions et pour les relayer vers les Nations Unies.

Par ces démarches, l'UIP joue donc un rôle de facilitateur ou de catalyseur, le premier but n'étant pas de rapprocher l'UIP des Nations Unies, mais les parlements eux-mêmes. La commission pour les Nations Unies que l'UIP vient de créer doit être vue dans la même perspective. C'est un nouvel outil pour renforcer ce rôle de facilitateur, dont l'utilité est de plus en plus reconnue par l'ONU et ses gouvernement membres.

Lors du débat, *M.Moriau* a dit que l'expérience des dernières années a montré que l'unilatéralisme pratiqué par les Etats-Unis n'a pas réussi à faire avancer la démocratie dans le monde. Au contraire, le nombre de conflits locaux, ethniques et culturels augmente et la politique des deux poids deux mesures n'est pas rare, notamment en matière de droits de l'homme. Seule une approche multilatérale, selon le modèle sur lequel repose l'Union européenne, offre un cadre permettant de relever les grands défis mondiaux. Dans ce nouveau cadre mondial, le rôle des parlementaires dans le domaine international doit être renforcé car le parlement continue à représenter le peuple, même lorsque l'Exécutif est paralysé. Nous sommes à l'aube de profonds changements dans les relations internationales et il est important que les parlements jouent leur rôle dans ce processus, afin qu'il aille de pair avec la construction de la démocratie. C'est dans ce contexte que la mission de la commission pour les questions des Nations Unies de l'UIP doit être définie. L'orateur a conclu son intervention en donnant son appui au rapport de M. Versnick.

ii) Les parlements et le programme de l'ONU en matière d'environnement

La commission a auditionné le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), M. Steiner, qui a souligné la nature systémique des changements environnementaux auxquels le monde assiste et qui sont dus à l'activité humaine (changement climatique mais aussi réduction de la couche d'ozone, perturbation du cycle hydrologique, dégradation des terres, surpêche, etc.). Les problèmes ne peuvent plus être résolus par des mesures nationales. En même temps, l'ONU est perçue comme étant tout aussi incapable de résoudre ces problèmes, les pays membres n'arrivant pas à surmonter leurs divergences. L'orateur a fait un appel aux parlementaires pour qu'ils contribuent à inverser cette tendance.

La commission a également pris connaissance d'un rapport préliminaire sur le suivi de la déclaration sur les changements climatiques adoptée par l'UIP lors de son assemblée précédente. La déclaration engageait les parlementaires à aborder cette question au sein de leur parlement et à interroger plus

particulièrement le gouvernement sur sa position en vue de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui devait se tenir à Bali en décembre 2007.

iii) Les parlements et les Objectifs du Millénaire pour le développement

La commission a auditionné la directrice du Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Genève, Mme Molinier. Elle a informé les participants de l'état d'avancement de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), sur la base des conclusions de l'examen à mi-parcours effectué par les Nations Unies en 2007.

Lors du débat, M. Moriau a dit que les inégalités persistent, non seulement entre pays, mais aussi au sein des pays, qu'ils appartiennent à la catégorie des pays à revenus élevés, moyens ou faibles. Il lui semble que la motivation pour réaliser les OMD est à présent moins grande qu'au moment de leur adoption en 2000. L'orateur a plaidé pour l'organisation d'une journée annuelle de l'allégement de la dette mais s'est élevé contre la pratique (aussi en Belgique) qui consiste à inclure l'allégement de la dette dans le montant de l'aide au développement. La notion de « bonne gouvernance » doit être précisée. Bien sûr, la lutte contre la corruption est une priorité mais la bonne gouvernance ne peut pas être un prétexte pour imposer une idéologie de concurrence sans entraves. Le respect des droits de l'homme et des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) font aussi partie de la bonne gouvernance. Par ailleurs, M. Moriau a exprimé des réserves quant à la contribution que la libéralisation du commerce international peut apporter à la réalisation des OMD. Faisant référence à un autre sujet à l'ordre du jour de la commission, il a remarqué que les populations semblent moins préoccupées par le réchauffement planétaire que par la pauvreté.

iv) Les parlements et le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies

La commission a auditionné le président du Conseil, M. Costea (Roumanie), qui a décrit les défis qui s'offrent à ce nouvel organe des Nations Unies ainsi que les possibilités de coopération avec les parlements.

Il a notamment évoqué le processus d'examen périodique universel, qui constitue l'une des principales nouveautés par rapport à l'ancienne Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Ce processus prévoit que chaque pays présente devant le Conseil, tous les quatre ou cinq ans, un rapport sur sa mise en œuvre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, afin de recenser les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires sont nécessaires. Les parlements ont un rôle important à jouer dans le suivi de ce processus au niveau national, tant au stade de l'élaboration du rapport qu'à celui de la mise en œuvre des recommandations du Conseil après.

v) Préparation de la CNUCED XII

M. Kobsak Chutikul, conseiller spécial du secrétaire général de la CNUCED, a présenté un rapport d'étape sur les préparatifs de la douzième session de la CNUCED, qui se tiendra à Accra (Ghana) du 20 au 25 avril 2008 et dont le thème central sera « Perspectives et enjeux de la mondialisation pour le développement ». Il a demandé que l'UIP prépare une contribution parlementaire à la CNUCED XII, comme elle l'a fait à l'occasion des sessions précédentes.

L'UIP utilisera à cette fin la résolution que l'Assemblée adoptera lors de sa prochaine session sur la base du rapport de MM. De Donnea et Quenum concernant le contrôle parlementaire de l'aide publique au développement.

vi) Rapport du Groupe consultatif de la commission

M. Vallersnes (Norvège) a fait rapport sur la réunion préparatoire du Groupe consultatif de la commission. Le but de cette réunion était de préciser le mandat de la commission et de définir un programme d'activités. Le Groupe a, d'une part, chargé M. Versnick de préparer un document de fond sur les relations entre les parlements et les Nations Unies (voir plus haut) et, d'autre part, suggéré un certain nombre de thèmes que la commission pourrait aborder, non seulement pendant sa première session en octobre mais aussi dans un avenir plus lointain.

Lors du débat sur le rapport, *M. Versnick* a attiré l'attention sur la question de l'interaction entre la Commission des affaires des Nations Unies et les trois commissions permanentes de l'Assemblée de l'UIP. Il convient d'éviter toute concurrence ou double emploi. Il faudra aussi régler la question du financement des activités de la nouvelle commission, car certaines propositions du Groupe consultatif ne sont pas couvertes par le budget actuel de l'UIP. Enfin, la nouvelle commission est un instrument pour renforcer la crédibilité de l'UIP auprès de l'ONU. A cette fin, il faut qu'elle axe ses activités sur des questions précises où l'apport parlementaire représente une indéniable valeur ajoutée (par exemple : le suivi des activités de l'ONU en matière de consolidation de la paix).

vii) Conclusions de la commission

Un comité de rédaction a été constitué pour élaborer les conclusions à présenter à l'Assemblée. *M. Versnick* a participé aux travaux de ce comité, qui a présenté un texte axé sur le mandat et les activités futures de la commission.

La commission a adopté ce texte par consensus après y avoir apporté des changements mineurs, dont un amendement de *M. Moriau*. Celui-ci a, par ailleurs, estimé que les conclusions proposées étaient suffisamment claires pour définir le champ d'action de la commission tout en étant suffisamment souples pour permettre l'évolution des activités de la commission au fil du temps. Plusieurs orateurs, y compris M. Moriau, ont demandé de prévoir également une réunion de la commission lors de la prochaine assemblée de l'UIP en avril 2008. Pour des raisons pratiques et budgétaires, cette idée n'a toutefois pas été retenue. La commission continuerait donc à se réunir une fois par an, lors de l'assemblée d'automne.

Dans ses conclusions, la commission approuve le rapport de M. Versnick et recommande qu'il soit adopté par l'Assemblée en tant que document officiel de l'UIP. La commission fait explicitement siennes plusieurs recommandations du rapport, comme celles qui visent à associer les parlementaires à la prise de décision nationale concernant les dossiers onusiens (inclusion systématique de parlementaires dans les délégations nationales à l'ONU, participation aux processus de négociation au sein de l'ONU, briefings avant les grandes conférences de l'ONU). Dans le cadre du suivi du rapport de M. Versnick, la commission se propose de faire une enquête sur la manière dont chaque parlement organise son interaction avec les Nations Unies, intègre les questions onusiennes dans son ordre du jour et travaille avec le gouvernement sur ces questions.

Pour ne pas concurrencer les commissions permanentes de l'Assemblée, la commission des Nations Unies n'examinerait pas tellement les questions thématiques dont s'occupent les Nations Unies mais plutôt le fonctionnement des Nations Unies et l'apport des parlements à ce propos. La priorité serait donnée aux domaines suivants :

 la cohérence de l'action du système des Nations Unies : la commission pourrait étudier la mise en œuvre de cet aspect essentiel de la réforme des Nations Unies dans un des pays pilotes ;

- les activités de consolidation de la paix (pour le moment au Burundi et au Sierra Leone) :
- le financement du développement : la commission suivrait notamment la mise en place du nouveau Forum de coopération pour le développement (DCF) ;
- le travail du nouveau Conseil des droits de l'homme ;
- à plus long terme : les sources de financement des Nations Unies et l'utilisation des fonds.

Enfin, la commission veut aussi suivre le respect des grands engagements souscrits au niveau des Nations Unies, à commencer par les OMD.

Pour s'informer sur les questions examinées, la commission continuerait à organiser des auditions avec des hauts fonctionnaires des Nations Unies¹⁸ et à demander des rapports à son Groupe consultatif. La préparation de ces rapports pourrait impliquer des visites sur le terrain (par exemple dans le cadre de l'examen des activités des Nations Unies en matière de consolidation de la paix). La question du financement de ces activités préparatoires devra être clarifiée.

L'Assemblée a approuvé par consensus les conclusions de la Commission des affaires des Nations Unies ainsi que le rapport de M. Versnick. Ce rapport sera distribué au sein des Nations Unies comme document officiel de l'UIP.

- Amendements aux Statuts et règlements de l'UIP

L'Assemblée a adopté les trois amendements aux Statuts précédemment approuvés par le Conseil directeur (voir p. 9). Elle a également adopté plusieurs amendements à son propre règlement.

Certains amendements au règlement de l'Assemblée découlent de la réforme de l'UIP. Il s'agit entre autres d'un amendement qui réduit le délai pour déposer des amendements aux projets de résolution de 1 à 2 semaines avant l'ouverture de l'Assemblée.

Toutefois, l'Assemblée a aussi adopté plusieurs amendements à l'article de son règlement qui se rapporte aux points d'urgence. Ces amendements ne sont pas liés à la réforme de l'UIP mais sont la conséquence d'un incident qui s'est produit lors de l'assemblée précédente à Nusa Dua (Indonésie).

En effet, le président du parlement hôte, qui présidait l'Assemblée à cette occasion conformément aux traditions de l'UIP, avait accepté que l'Assemblée vote sur un projet de résolution sur le point d'urgence que beaucoup de délégations, notamment du groupe des Douze Plus, ainsi que le président et le secrétaire général de l'UIP considéraient comme contraire au règlement. Le règlement de l'Assemblée stipule clairement que celle-ci ne peut retenir qu'un seul sujet comme point d'urgence. Le sujet retenu à Nusa Dua était la lutte contre le terrorisme. Or, le projet de résolution présenté par le comité de rédaction sur le point d'urgence comportait plusieurs déclarations et recommandations sur un autre sujet – la situation en Iraq – qui avait été proposé par l'Indonésie comme point d'urgence mais que l'Assemblée n'avait pas retenu.

A Genève, l'Assemblée a précisé les dispositions réglementaires relatives au point d'urgence, en adoptant trois amendements présentés par l'Uruguay avec un sous-amendement du Royaume-Uni. Les amendements stipulent que :

- toute proposition d'un point d'urgence doit être accompagnée d'un exposé des motifs définissant clairement la portée du sujet proposé ;

Les conclusions prévoient explicitement une audition sur l'état d'avancement des OMD à chaque session annuelle de la commission.

- plusieurs propositions peuvent être fusionnées pour autant qu'elles portent sur le même sujet (la délégation de l'Indonésie prétendait que sa proposition n'avait pas été retirée mais incorporée dans celle sur le terrorisme);
- une proposition retirée ne peut figurer dans la résolution sur le point d'urgence que si elle est précisément mentionnée dans le titre du sujet adopté comme point d'urgence.

Lors de l'examen de ces amendements au Comité exécutif, *M. Versnick* a signalé que ces amendements étaient certes suffisants pour empêcher des situations comme celle qui s'était produite à Nusa Dua mais qu'ils ne réglaient pas de manière générale la question d'un éventuel conflit en matière d'interprétation du règlement entre le président de l'UIP et le président de l'Assemblée. Le président de l'UIP a répondu qu'il allait de soi que l'interprétation du président de l'UIP devait faire autorité en pareille circonstance. Le Comité exécutif s'est rallié à ce point de vue et n'a pas souhaité proposer un amendement pour imposer, si nécessaire, l'autorité du président de l'UIP en la matière. Il n'en reste pas moins que le règlement de l'Assemblée désigne le président de celle-ci comme seul responsable de l'application du règlement 19.

6. COMITE DE COORDINATION DES FEMMES PARLEMENTAIRES

La Réunion plénière des femmes parlementaires siège seulement à l'occasion des sessions de printemps de l'Assemblée. Le Comité de coordination des femmes parlementaires se réunit à l'occasion des deux sessions annuelles. Il est composé de représentants des groupes géopolitiques (deux membres titulaires et deux membres suppléants par groupe) et d'un certain nombre de membres ex officio, notamment les femmes membres du Comité exécutif de l'UIP. Sa tâche est de donner des impulsions au travail des femmes parlementaires au sein de l'UIP.

A Genève, le comité a abordé les questions suivantes :

- suivi des débats tenus par la Réunion des femmes parlementaires lors de l'assemblée précédente (notamment sur l'égalité des hommes et des femmes en matière d'emploi et sur le rôle des partis politiques dans la promotion de la participation des femmes à la vie politique)
- contribution aux travaux de l'Assemblée

Le comité a attiré l'attention des rapporteurs des commissions permanentes sur la dimension égalité des sexes de chacun des trois thèmes examinés, pour qu'ils en tiennent compte dans leurs rapports et projets de résolution.

• préparation de la prochaine réunion des femmes parlementaires

Le comité a décidé que les femmes parlementaires examineraient en profondeur le projet de résolution sur le thème *Les travailleurs migrants, la traite des êtres humains, la xénophobie et les droits de l'homme* (Commission III).

Comme d'habitude, une partie de la réunion des femmes parlementaires sera consacrée à un dialogue entre hommes et femmes sur un thème spécifique. Le comité a choisi comme thème : *Les femmes et les médias*.

L'art. 8.1 du Règlement de l'Assemblée stipule que « Le Président ou la Présidente (...) assure l'observation du Règlement (...). Ses décisions relatives à ces questions sont définitives et doivent être acceptées sans débat ». L'art. 23.4 stipule que « Le Président ou la Présidente statue immédiatement et sans débat sur toute demande de rappel au Règlement ».

Après avoir entendu un exposé d'un représentant d'UNICEF, le comité a proposé d'organiser aussi, lors de la prochaine assemblée, un débat-panel sur le thème Santé maternelle, néonatale et infantile.

 amélioration du fonctionnement du Comité de coordination des femmes parlementaires

Le comité a approuvé les conclusions de son groupe de travail *ad hoc*. Il est proposé que le mandat des membres du comité soit porté de deux à quatre ans, la composition du comité étant renouvelée par moitié tous les deux ans, afin d'assurer la continuité. Toutefois, le mandat de la présidente et des deux vice-présidentes du comité resterait de deux ans. Les amendements nécessaires au règlement seront soumis lors de la prochaine assemblée.

travaux d'autres organes de l'UIP

Le comité a entendu un rapport sur les travaux du Groupe du partenariat entre hommes et femmes et approuvé ses conclusions, notamment concernant l'application de la disposition relative au nombre minimum de femmes au Comité exécutif de l'UIP. Le comité a également entendu la présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, Mme Carstairs (Canada).

7. MANIFESTATIONS SPECIALES

- Lancement du guide à l'usage des parlementaires relatif à la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées

Ce guide, intitulé From exclusion to equality : Realizing the rights of persons with disabilities (uniquement disponible en anglais pour le moment – traduction française en préparation) a été élaboré par l'UIP en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU.

Le guide a pour objet de permettre aux législateurs de se familiariser avec la récente Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées et son protocole facultatif, et fait des recommandations sur la mise en œuvre, au niveau national, des droits et principes consacrés par la convention.

- Célébration du 10^e anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie

L'UIP a adopté la Déclaration universelle sur la démocratie en septembre 1997. Pour marquer le dixième anniversaire de la déclaration, le Conseil a organisé une séance spéciale sur le thème *Les défis de la démocratie au XXI*^e siècle.

Le président de l'UIP a rappelé les principes fondamentaux énoncés dans la déclaration, qui restent pleinement pertinents. Le secrétaire général a donné un aperçu de l'action menée par l'UIP en matière de promotion de la démocratie. Cette action met l'accent sur le renforcement des capacités parlementaires et l'élaboration de normes, la promotion de la participation des femmes à la vie politique et la protection des droits de l'homme.

Les participants ont ensuite entendu trois présidents de parlement : la présidente de l'Assemblée nationale de l'Afrique du Sud, Mme Mbete, la présidente du Parlement de la Géorgie, Mme Burdjanadze, et le président de l'Assemblée du Peuple de l'Egypte, M. Sorour, qui était président de l'UIP en 1997.

La séance s'est conclue par l'adoption d'une brève déclaration.

8. GROUPE DES DOUZE PLUS

Le groupe des Douze Plus est le plus grand des six groupes géopolitiques qui existent au sein de l'UIP (44 pays). Il réunit la plupart des pays membres du Conseil de l'Europe ainsi que Israël, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les autres groupes géopolitiques sont : le groupe africain, le groupe des pays arabes, le groupe Asie-Pacifique, le groupe eurasiatique et le groupe latino-américain (GRULAC).

Le groupe des Douze Plus s'est réuni les 7, 9 et 10 octobre 2007, sous la présidence de M. John Austin (Royaume-Uni). Le Comité directeur du groupe a préparé les travaux lors d'une réunion à Londres le 7 septembre 2007. *M. Versnick* fait partie de ce comité en tant qu'ancien président du groupe des Douze Plus et membre du Comité exécutif de l'UIP.

- Point d'urgence

Le groupe a soutenu la proposition sur la situation au Myanmar, le Royaume-Uni ayant retiré sa propre proposition sur le changement climatique.

M. Versnick a insisté sur le fait qu'en raison du système de vote de l'UIP sur le point d'urgence (vote distinct sur chaque proposition), il fallait voter contre les autres propositions, même si on leur trouvait aussi du mérite, afin de maximiser les chances du point de son choix. Il ne suffit pas de s'abstenir. Le groupe a largement suivi ce conseil.

- Nominations

Le groupe a désigné ses candidats pour le comité de rédaction sur le point d'urgence et le comité de rédaction de la Commission des affaires des Nations Unies.

En ce qui concerne ce dernier, la délégation du Canada s'est opposé à l'idée de simplement demander au Groupe consultatif de la commission de faire fonction de comité de rédaction. Le groupe des Douze Plus s'est rallié à cette position et a demandé que des représentants des groupes géopolitiques puissent pour le moins s'ajouter aux membres du Groupe consultatif afin de constituer le comité de rédaction. La Commission des affaires des Nations Unies a accédé à cette demande.

Le groupe des Douze Plus a également désigné ses candidats pour un poste vacant de vérificateur interne des comptes de l'UIP, pour plusieurs postes vacants au sein du Comité pour le Moyen-Orient (entre autres *M. de Donnea* pour un poste de membre suppléant) ainsi que pour un poste vacant au sein du Comité exécutif.

Pour ce dernier poste, il y avait initialement trois candidats. La candidate allemande, Mme Griefahn, a retiré sa candidature. Après avoir entendu les deux autres candidats, le groupe a procédé à un scrutin secret. M. del Picchia (France) a été désigné comme le candidat du groupe par 37 voix contre 21 pour M. Oliver (Canada).

Les candidats présentés par le groupe ont ultérieurement été élus par les organes compétents de l'UIP.

Le groupe a été informé qu'il aurait à désigner son candidat à la vice-présidence de l'UIP lors de la prochaine assemblée (suite à l'adoption de l'amendement aux statuts prévoyant la création d'un tel poste de vice-président par groupe géopolitique). Comme les vice-présidents doivent être choisis parmi les membres du Comité exécutif, le président du groupe a demandé aux quatre membres qui

représentent les Douze Plus au sein de ce comité, de se concerter entre eux et de faire une recommandation au groupe.

Par ailleurs, le Comité exécutif de l'UIP devait encore nommer un vice-président (au moins pour la période allant jusqu'à la prochaine assemblée – voir note 8 en bas de p. 9). Le groupe a été informé que M. Radi (Maroc) était candidat mais a estimé qu'avec un président de l'UIP homme, le vice-président devait de préférence être une femme. Il a demandé à Mme Komi (Finlande) de poser sa candidature. Toutefois, le Comité exécutif a désigné M. Radi comme vice-président.

- Rapports et résolutions de l'Assemblée

M. de Donnea a commenté succinctement le rapport de la Deuxième Commission pour la prochaine assemblée.

Le groupe a été informé sur le résultat des travaux du comité de rédaction sur le point d'urgence et du comité de rédaction de la commission des Nations Unies. Les textes issus de ces comités n'ont fait l'objet d'aucune contestation.

- Programme et budget 2008 de l'UIP

M. Versnick a présenté un rapport détaillé sur les discussions au sein du Comité exécutif de l'UIP. Le budget était également le principal sujet abordé lors de l'audition que le groupe a eue avec le secrétaire général de l'UIP.

De nombreuses questions ont été soulevées :

- ressources budgétaires allouées au Comité des droits de l'homme des parlementaires et au Comité pour le Moyen-Orient

Le secrétaire général de l'UIP a précisé que le budget global pour les activités dans le domaine des droits de l'homme avait légèrement diminué en raison du fait que certains projets avaient été achevés (par exemple le guide parlementaire sur les droits des personnes handicapées) mais que le budget du Comité des droits de l'homme des parlementaires proprement dit n'était pas réduit. Plusieurs délégations ont affirmé qu'il était nécessaire d'accroître les ressources de ce comité.

Certains ont aussi demandé un renforcement des moyens mis à la disposition du Comité pour le Moyen-Orient. Ce comité demande depuis un certains temps de pouvoir effectuer une mission dans la région mais n'en a pas les moyens.

- divergence entre les objectifs et les réalisations en ce qui concerne les activités financées par des contributions volontaires
 - Les observations faites au sein du groupe des Douze Plus ont été largement prises en compte par le Comité exécutif (cf. pp. 6-7).
- financement de la nouvelle Commission des affaires des Nations Unies et notamment d'éventuelles visites sur le terrain de son Groupe consultatif

Le rapport de la commission reprend la préoccupation formulée au sein du groupe des Douze Plus (cf. pages 23-24). Le secrétaire général de l'UIP a confirmé que toute activité de la commission ou de son groupe consultatif entraînant des dépenses supplémentaires pour l'UIP, serait clairement identifiée dans le cadre des futurs budgets.

- contrôle des choix budgétaires

Le secrétaire général a signalé que la nouvelle structure de l'assemblée d'automne permettait aux membres de consacrer plus de temps à l'examen du budget. L'idée d'un examen en deux temps a été lancée (d'abord les priorités du programme, ensuite les chiffres). Cette idée a ultérieurement été prise en compte par le Comité exécutif (cf. page 7).

Le groupe a néanmoins été déçu de constater que la proposition qu'il avait faite à plusieurs reprises dans le cadre du débat sur la réforme de l'UIP concernant la désignation d'un parlementaire trésorier pour préparer le budget avec le secrétaire général et pour superviser sa gestion quotidienne, n'avait pas été retenue. Le secrétaire général a répondu que le Comité exécutif estimait qu'il y avait assez de mécanismes de contrôle budgétaire (vérificateurs internes et externes des comptes, compétences budgétaires du Comité exécutif lui-même). *M. Versnick* a suggéré de confier ce rôle de trésorier de manière informelle à l'un ou plusieurs des nouveaux vice-présidents de l'UIP.

- augmentation de l'allocation de voyage pour le secrétaire général (+24 %)

Le secrétaire général a répondu que ce poste avait été systématiquement dépassé ces dernières années et qu'il fallait une estimation plus réaliste. L'UIP est de plus en plus sollicitée, ce qui entraîne plus de missions au niveau du secrétariat.

Le groupe des Douze Plus a approuvé le budget proposé par le Comité exécutif, sous réserve de surveillance continue.

- Réforme de l'UIP

M. Vallersnes (Norvège) a présenté les recommandations du Groupe consultatif de la Commission des affaires des Nations Unies sur le programme d'activités de la commission. Le secrétaire général de l'UIP a indiqué que, si le mandat et le champ d'action proposés étaient larges, la commission développerait ses activités graduellement, en commençant par quelques sujets bien ciblés.

La commission des Nations Unies fait partie de la nouvelle structure pour les assemblées d'automne, qui est actuellement mise en œuvre à titre d'essai. Le groupe des Douze Plus a créé un groupe de travail chargé d'évaluer le fonctionnement de la nouvelle structure (y compris celui de la commission des Nations Unies) et de faire un premier rapport pour la prochaine assemblée.

Par ailleurs, le groupe des Douze Plus a approuvé les amendements et sousamendements aux Statuts et règlements dont étaient saisis le Conseil et l'Assemblée de l'UIP (cf. pages 8-9 et 24-25), sauf l'amendement qui proposait de porter la durée du mandat du Président de l'UIP de trois a quatre ans.

S'agissant des amendements concernant le point d'urgence, le groupe a noté que le problème d'un éventuel conflit d'interprétation du règlement entre le Président de l'UIP et le Président de l'Assemblée lors des assemblées de printemps n'était toujours pas résolu. Le président du groupe a signalé qu'il avait écrit au président de l'UIP à ce propos et que ce dernier avait suggéré deux solutions possibles : stipuler dans le règlement de l'Assemblée que le président de l'UIP peut annuler une décision du président de l'Assemblée concernant l'application du règlement ou prévoir que le président de l'UIP préside d'office l'Assemblée, le président du parlement hôte lors des assemblées de printemps étant désigné comme premier vice-président de l'Assemblée. Le groupe a décidé de renvoyer la question à la prochaine réunion de son Comité directeur. La

délégation de la Nouvelle-Zélande a annoncé qu'elle proposerait un amendement pour régler le problème.

- Election du prochain président de l'UIP

Le président du groupe a signalé que l'UIP élirait un nouveau président lors de l'assemblée d'octobre 2008, pour succéder à M. Casini (Italie). Un candidat s'est déjà présenté : le président du parlement de la Namibie, M. Theo Ben-Gurirab, qui semble avoir le soutien de l'ensemble du groupe africain. Il pourrait aussi y avoir un candidat de l'Inde. Tous les candidats seront invités à s'adresser au groupe des Douze Plus lors de la prochaine assemblée.²⁰

- Affaires internes du groupe des Douze Plus

i) Membres

La Serbie a confirmé son intention de rejoindre le groupe en tant que membre à part entière. Le Monténégro a également été invité à s'affilier mais n'a pas encore présenté de demande. L'ancienne Serbie-et-Monténégro avait le statut d'observateur au sein du groupe des Douze Plus.

ii) Présidence

Il a été rappelé que le groupe aurait à élire son président lors de l'assemblée d'octobre 2008 et que les candidatures devaient être déposées pour la fin de la prochaine assemblée.

Le vice-président du groupe des Douze Plus, M. del Picchia (France), a proposé d'élire M. Austin pour un deuxième mandat de deux ans. M. Austin a indiqué qu'il avait besoin de l'autorisation du Groupe interparlementaire britannique avant de présenter sa candidature.

iii) Questions financières

Le groupe a pris note de son bilan provisoire pour l'année 2007, qui prévoit un actif de 57.000 £ à la fin de l'année. Il a donc été décidé que le barème des contributions resterait inchangé (pour la Belgique, il s'agit de 1.035 £).

²⁰ La délégation belge a rencontré M. Ben-Gurirab à sa demande en marge de l'assemblée.

9. Ordre du jour de la 118^e assemblee (Le Cap, 11-18 avril 2008)²¹

- 1. Election du président et des vice-présidents de la 118^e Assemblée
- 2. Prise en considération d'éventuelles propositions d'un point d'urgence
- 3. Débat général sur la situation politique, économique et sociale dans le monde sur le thème global *Faire reculer la pauvreté*
- 4. Trouver un équilibre entre sécurité nationale, sécurité humaine et libertés individuelles, et déjouer la menace qui pèse sur la démocratie : le rôle des parlements (Commission I Paix et sécurité internationale)

Rapporteurs: M. L. M. Suklabaidya (Inde)

Mme H. Mgabadeli (Afrique du Sud) Lord Morris of Aberavon (Royaume-Uni)

5. Contrôle parlementaire des politiques étatiques en matière d'aide étrangère (Commission II – Développement durable, financement et commerce)

Rapporteurs: M. E. P. B. Quenum (Bénin)

M. F.-X. de Donnea (Belgique)

6. Les travailleurs migrants, la traite des êtres humains, la xénophobie et les droits de l'homme (Commission III – Démocratie et droits de l'homme)

Rapporteurs: M. A. Dismore (Royaume-Uni)

M. C. Camacho (Mexique)

7. Approbation des thèmes d'étude pour la 120^e Assemblée et désignation des rapporteurs

-

²¹ Déjà approuvé lors de la 116^e Assemblée.

10. CALENDRIER DES REUNIONS PREVUES

Séminaire d'information annuel sur l'application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) (organisé en coopération avec la Division de la promotion de la femme de l'ONU - UNDAW)

GENEVE 11 octobre 2007

Conférence mondiale sur le thème du Parlement électronique (e-Parliament): enjeux et atouts des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les processus parlementaires

GENEVE 10-12 octobre 2007

(organisée en coopération avec l'Association des Secrétaires généraux de parlement – ASGP et le Centre mondial des TIC au Parlement)

Séminaire annuel pour les instances parlementaires des droits de l'homme, sur le thème *Migrations et droits de l'homme*

GENEVE 24-26 octobre 2007

Réunion parlementaire dans le cadre du Forum de l'OIT (Organisation internationale du travail) sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable

LISBONNE (Portugal) 31 octobre 2007

Groupe consultatif de la Commission des affaires des Nations Unies

NEW YORK (ONU) 19 novembre 2007

Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies

NEW YORK (ONU) 20-21 novembre 2007

Conférence parlementaire mondiale sur le VIH/SIDA

MANILLE (Philippines) 28-30 novembre 2007

Séminaire annuel pour les instances parlementaires pour l'égalité entre hommes et femmes, sur le thème *Les femmes et le travail* (organisé en coopération avec l'Organisation internationale du travail - OIT)

GENEVE 6-8 décembre 2007

Comité des droits de l'homme des parlementaires

GENÈVE (UIP) 14-17 janvier 2007

Réunion parlementaire dans le cadre du Forum des Nations Unies sur la lutte contre la traite des êtres humains

VIENNE (Autriche) 12 février 2008

(organisé en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime - ONUDC) Réunion parlementaire annuelle dans le cadre de la 52^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, sur le thème *Le rôle des parlements dans le financement de l'égalité des sexes*

(organisé en coopération avec la Division de la promotion de la femme de l'ONU - UNDAW)

Forum international sur les TIC, l'accessibilité électronique et la Convention relative aux droits des personnes handicapées, dans une perspective de développement

GENEVE mars 2008

NEW YORK (ONU) 27 février 2008

Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC (Organisation mondiale du commerce)

GENEVE 3-4 avril 2008

118^e Assemblée de l'Union interparlementaire

LE CAP (Afrique du Sud)

11-18 avril 2008

Comité des droits de l'homme des parlementaires

GENÈVE juillet 2008

Groupe consultatif de la Commission des affaires des Nations Unies

GENEVE juillet 2008

Session annuelle de la Conférence parlementaire

GENEVE

sur l'OMC

11-12 septembre 2008 (lieu et dates à confirmer)

119^e Assemblée de l'Union interparlementaire

GENEVE

10-15 octobre 2008

Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies

NEW YORK (ONU) octobre/novembre 2008

Séminaire annuel pour les instances parlementaires des droits de l'homme

GENEVE

deuxième semestre 2008

Séminaire annuel pour les instances parlementaires pour l'égalité entre hommes et femmes

GENEVE

deuxième semestre 2008

Séminaire régional pour les parlements de

Séminaire régional pour les parlements de l'Europe et de l'Asie centrale sur la protection des

enfants

Lieu et dates à déterminer

Invitations reçues pour de futures assemblées

ADDIS-ABEBA (Ethiopie) CARACAS (Venezuela)



UNION INTERPARLEMENTAIRE (UIP) 117° Assemblée, Genève, 5-10 octobre 2007

Textes adoptés

Textes adoptés par l'Assemblée

- Résolution: La nécessité urgente de mettre fin immédiatement aux violations généralisées des droits de l'homme et de rétablir les droits démocratiques de la population du Myanmar (point d'urgence) http://www.ipu.org/conf-f/117/117emrg.htm
- 2. Rapport de la Commission des Affaires des Nations Unies http://www.ipu.org/conf-f/117/117-un-rpt.htm
- 3. Rapport sur la nature des relations entre les Nations Unies et le monde parlementaire Document d'orientation présenté par M. Geert Versnick (Belgique)

 http://www.ipu.org/conf-f/117/117-un-rel.htm

Conseil directeur : rapports dont le Conseil a pris acte et autres textes

- 1. Déclaration à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption par l'UIP de la Déclaration universelle sur la démocratie²²
- 2. Coopération avec les Nations Unies : aperçu des activités menées de mai à octobre 2007
- 3. Conclusions des conférences spécialisées organisées par l'UIP de mai à septembre 2007

Conseil directeur : résolutions concernant les droits de l'homme des parlementaires ²³ - http://www.ipu.org/hr-f/181/181all.htm

- 1. M. Sha Ams Kibria, du **Bangladesh**
- 2. Sheikh Hasina, du **Bangladesh**
- 3. M. Victor Gonchar, du **Bélarus**
- 4. MM. S. Mfayokurera, I. Ndikumana, G. Gahungu, L. Ntamutumba, P. Sirahenda et G. Gisabwamana, du **Burundi**

Le texte de la déclaration de 1997 est également disponible : http://www.ipu.org/cnl-f/161-dem.htm

Les cas nouvellement rendus publics sont signalés par un astérisque.

5.	M. Norbert Ndihokubwayo, du Burundi
6.	MM. Pedro Nel Jiménez Obando, Leonardo Posada Pedraza, Octavio
	Vargas Cuéllar, Pedro Luis Valencia Giraldo, Bernardo Jaramillo Ossa et
7.	Manuel Cepeda Vargas, de la Colombie M. Hernán Motta Motta, de la Colombie
7. 8.	Mme Piedad Córdoba, de la Colombie
9.	MM. Oscar Lizcano, Jorge Eduardo Gechen Turbay, Luis Eladio Pérez
J .	Bonilla, Orlando Beltrán Cuéllar, Mme Gloria Polanco de Lozada et
	Mme Consuelo González de Perdomo, de la Colombie
10.	M. Jorge Tadeo Lozano Osorio, de la Colombie
11.	M. Gustavo Petro Urrego, de la Colombie
12.	MM. Jaime Ricaurte Hurtado González et Pablo Vicente Tapia Farinango,
	de l 'Équateur
13.	Cinquante-sept parlementaires de l' Equateur
14.	Onze parlementaires de l'Érythrée
15.	M. Miguel Angel Pavón Salazar, du Honduras
16.	M. Gibran Tueni, du Liban
17	M. Walid Eido, du Liban *
18.	M. Anwar Ibrahim, de la Malaisie
19.	M. Zorig Sanjasuuren, de la Mongolie
20.	Trente-quatre parlementaires du Myanmar
21. 22.	M. Makhdoom Javed Hashmi, du Pakistan
22. 23.	M. Marwan Barghouti, de la Palestine
23. 24.	M. Hussam Khader, de la Palestine M. Ahmad Sa'adat, de la Palestine
2 4 . 25.	Trente-trois parlementaires de la Palestine
26.	M. Abdel Aziz Dweik, de la Palestine
27.	MM. Crispin Beltrán, Saturnino Ocampo, Joel Virador, Teodoro Casiño,
	Rafael Mariano et Mme Liza Maza, des Philippines
28	M. Léonard Hitimana, du Rwanda
29.	M. D.M.S.B. Dissanayake, de Sri Lanka
30.	M. Joseph Pararajasingham, de Sri Lanka

32. Dix parlementaires de Sri Lanka
33. Dix parlementaires de la Turquie
34. MM. Roy Bennett, Job Sikhala, Tichaona Munyanyi, Tendai Biiti, Paul Madzore, Tumbare Mutasa, Gilbert Shoko et Nelson Chamisa, du

Tous les textes adoptés peuvent être obtenus auprès de Marc DE ROUCK, secrétaire du Groupe belge de l'Union interparlementaire

tél. 02/501.74.25 - fax 02/501.72.16 - e-mail : mdr@senate.be.

M. Nadarajah Raviraj, de Sri Lanka

Zimbabwe

31.

36



UNION INTERPARLEMENTAIRE (UIP)

Guides pratiques à l'usage des parlementaires

- 1. Agir contre le VIH (2007) ²⁴ (publié en coopération avec ONUSIDA et le PNUD)
- Guide parlementaire sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2007) ²⁵
 (publié en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU)
- 3. Améliorer la protection des enfants dans l'appareil judiciaire en Asie du Sud (2007) ²⁶ (publié en coopération avec UNICEF)
- 4. Combattre la violence contre les enfants (2007) (publié en coopération avec UNICEF)
- Les pièces manquantes du puzzle : guide pour réduire la violence armée par l'action parlementaire (2007)
 (publié en coopération avec le Centre pour le dialogue humanitaire, Genève)
- 6. Parlement et démocratie au XXI^e siècle : guide des bonnes pratiques (2006)
- 7. Nationalité et apatridie (2005)
 (publié en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés)
- 8. Droits de l'homme (2005) (publié en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme)
- Le rôle du parlement dans l'aboutissement du processus de réconciliation (2005)
 (publié en coopération avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA))

Présenté lors de la Conférence parlementaire mondiale sur le VIH/SIDA à Manille (28-30 novembre 2007). Uniquement disponible en anglais pour le moment. Traduction française en préparation.

préparation.

Présenté lors de la 117^e Assemblée à Genève. Uniquement disponible en anglais pour le moment. Traduction française en préparation.

Présenté lors d'un séminaire de l'UIP sur la protection des enfants à Islamabad (27-29 juin 2007), ce premier guide pratique axé sur les parlementaires d'une certaine région du monde n'a été publié qu'en anglais. Il est déjà épuisé.

- 10. Lutte contre la traite des enfants (2005) (publié en coopération avec UNICEF)
- 11. Volontariat et législation : note d'orientation (2004) (publié en coopération avec les Volontaires des Nations Unies et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge)
- 12. Protection de l'enfance (2004) (publié en coopération avec UNICEF)
- 13. Parlement, budget et genre (2004) (publié en coopération avec le PNUD, l'Institut de la Banque mondiale et UNIFEM)
- 14. Guide de la pratique parlementaire (2004) (publié en coopération avec l'UNESCO)
- 15. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif (2003) (publié en coopération avec la Division de la promotion de la femme de l'ONU)
- 16. Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité : principes, mécanismes et pratiques (2003) (publié en coopération avec le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées DCAF)
- 17. Eradiquer les pires formes de travail des enfants : Guide pour la mise en œuvre de la Convention n° 182 de l'OIT (2002) (publié en coopération avec le Bureau international du Travail)
- 18. Protection des réfugiés : Guide sur le droit international relatif aux réfugiés (2001) (publié en coopération avec le Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés)
- 19. Le VIH/SIDA, la législation et les droits de l'homme (1999) (publié en coopération avec ONUSIDA)
- 20. Respecter et faire respecter le droit international humanitaire (1999) (publié en coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge)

Ces guides (gratuits) peuvent être commandés on-line sur le site Web de l'Union interparlementaire : http://www.ipu.org/french/handbks.htm

ou par l'intermédiaire du secrétariat du Groupe belge de l'UIP : Marc DE ROUCK

tél. 02/501.74.25 - fax 02/501.72.16 - e-mail : mdr@senate.be.